



Mon ex refuse de payer la franchise de son accident

Par Mel2017

Bonjour.

Il y a quelque temps, mon ex a eu un accident avec la voiture, il a du faire un constat et faire appel à l'assurance. Assurance qui est à mon nom et que je paye. (Et oui, c'est lui qui a gardé la voiture, moi qui paye l'assurance, mais impossible de résilier l'assurance avant la date de fin de contrat).

Seulement voilà, il doit une franchise à l'assurance, sauf que l'assurance étant à mon nom, l'assureur me réclame cet argent.

Je n'ai clairement pas envie de payer pour lui mais comment puis je faire? Il refuse de payer, et si l'assurance ne se fait pas payer, c'est moi qui vais avoir la visite de l'huissier...

Merci pour vos éclairages! Bonne journée.

Par chaber

bonjour

la franchise est à la charge du souscripteur du contrat d'assurance, donc à la votre. A charge pour vous, si elle est justifiée, de réclamer à votre ex (vous n'indiquez pas le pourquoi de cette franchise réclamée par l'assureur)

Par Mel2017

La franchise est due à cause d'un accident qu'il a eu avec la voiture. Des réparations ont été faite dans un garage engageant des frais de franchise.

Je n'ai donc pas le choix je dois payer et aucune possibilité de l'obliger à payer alors...

Merci poir votre réponse.

Par amatjuris

bonjour,

chaber vous a répondu le contraire " A charge pour vous, si elle est justifiée, de réclamer à votre ex ".

salutations